

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil Municipal, tenue à la salle communautaire lundi, le 15 décembre 2025 à 19 h 00.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Line Beauregard, conseillère; Marilyn Dagenais, conseillère; Nathalie Dupont, conseillère; Jessica Cloutier, conseillère; Steve Martin, conseiller formant quorum sous la présidence de M. le Maire Richard Forget.

Est également présent : M. Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 19 h .

2025.12.257

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 15 DÉCEMBRE 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Steve Martin

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 15 décembre 2025
 2. Adoption des prévisions budgétaires 2026
 3. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028
 4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement 264-2025
 5. Adoption du projet de règlement 264-2025 relatif à l'imposition des taxes, des compensations et des tarifs pour l'exercice financier 2026
- Période de questions
6. Levée de la séance extraordinaire du conseil

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.12.258

2. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal du Québec, le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses ;

CONSIDÉRANT le document explicatif du budget faisant partie intégrante de ce procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Nathalie Dupont

ET RÉSOLU

D'approuver les prévisions budgétaires 2026

Revenus

Taxes générales	3 019 907\$
Tenant lieu de taxes	38 750\$
Transferts	141 736\$
Services rendus	72 931\$
Imposition de droits	278 941\$

Amendes et pénalités	17 500\$
Intérêts	29 500\$
Autres revenus	79 628\$
Totaux revenus	3 678 893\$

Charges	
Administration	852 407\$
Sécurité publique	553 697\$
Transport	1 521 496\$
Hygiène du milieu	380 528\$
Urbanisme	359 468\$
Loisirs et culture	340 432\$
Frais de financement	43 305\$
Total des charges	4 051 333\$
Excédent (déficit) de fonctionnement avant Conciliation à des fins fiscales	(372 500) \$
Conciliation à des fins fiscales	
Immobilisations	
Amortissement	711 132 \$
Financement	
Remboursement de la dette à long terme	(194 942)\$
Affectations	
Activités d'investissement	(143 690) \$
Excédent (déficit) de fonctionnement	
Non affecté	-\$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	-\$

DE DÉCRÉTER que le document explicatif du budget sera envoyé avec les comptes de taxes 2026.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2025.12.259

3. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-208

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marilyn Dagenais

ET RÉSOLU d'adopter le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION

4. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 264-2025

La conseillère Jessica Cloutier donne avis de motion que soit adopté à une séance subséquente de ce conseil le règlement 264-2025 abrogeant le règlement 253-2024 relatif à l'imposition des taxes, des compensations et des tarifs pour l'exercice financier 2026

Dépôt du projet de règlement 264-2025 et présentation du projet de règlement 264-2025 séance tenante par la conseillère Jessica Cloutier.

2025.12.260

5. ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 264-2025 RELATIF À L'IMPOSITION DES TAXES, DES COMPENSATIONS ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'adopter le projet de règlement 264-2025 abrogeant le règlement 253-2024 relatif à l'imposition des taxes, des compensations et des tarifs pour l'exercice financier 2026.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

PERIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2025.12.261

6. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente session extraordinaire du conseil soit levée à 20h09

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Benoit Charbonneau
Directeur général et greffier-trésorier

Richard Forget
Maire

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

